

Compte rendu du CTSD du 2 septembre 2015

L'UNSA fait une déclaration préalable se félicitant de la signature du protocole « qu'ils ont initié ».

1- Calendriers scolaires

Un calendrier est présenté pour les 3 années à venir.

- **2015/2016** : rentrée enseignants : lundi 31 août 2015

Rentrée élèves : mardi 1^{er} septembre 2015

Toussaint : vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre 2015

Noël : vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier 2016

Hiver : vendredi 12 février au lundi 29 février 2016

Printemps : vendredi 8 avril au lundi 25 avril 2016

Ascension : le vendredi 6 mai est vaqué

Été : mardi 5 juillet 2016

Les représentants de la FSU demandent ce qu'il va advenir de la 2^e journée de pré-rentrée.

Une réponse sera apportée dès que les 3 inspecteurs d'académie se seront rencontrés pour une harmonisation académique. L'information sera diffusée d'ici la fin du mois de septembre. Les représentants de la FSU sont étonnés de cette réponse car les collègues corréziens ont déjà eu la consigne d'effectuer leur 2^e journée de pré-rentrée jeudi ou vendredi passé.

- **2016/2017** : rentrée enseignants : mercredi 31 août 2016

Rentrée élèves : jeudi 1^{er} septembre 2016

Toussaint : mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre 2016

Noël : vendredi 16 décembre au mardi 3 janvier 2017

Hiver : vendredi 17 février au lundi 6 mars 2017

Printemps : vendredi 14 avril au mardi 2 mai 2017

Ascension : le vendredi 26 mai est vaqué

Été : vendredi 7 juillet 2017

- **2017/2018** : rentrée enseignants : 1^{er} septembre 2017

Rentrée élèves : lundi 4 septembre 2017

Toussaint : vendredi 20 octobre au lundi 6 novembre 2017

Noël : vendredi 22 décembre au mardi 8 janvier 2018

Hiver : vendredi 9 février au lundi 26 février 2018

Printemps : vendredi 6 avril au mardi 23 avril 2018

Été : vendredi 6 juillet 2018

La FSU demande qu'un calendrier soit envoyé aux écoles afin de le distribuer aux familles.

2- Organisation scolaire

* RPI St Frion – Magnat

L'IA fait la présentation de ce RPI déconcentré en lisant les délibérations des 2 conseils municipaux favorables à cette organisation.

Les représentants de la FSU font remarquer que sans la suppression de poste sur St Frion, qui crée une classe unique, les deux communes n'auraient certainement pas proposé ce regroupement. Toutefois

les représentants de la FSU ne se prononceront pas contre une volonté partagée, un consensus, mais regrettent la contrainte qui l'a provoquée. De plus, cette fermeture n'aurait pas dû avoir lieu car la Charte des Services Publics oblige l'administration à mettre la commune en alerte au moins 2 ans avant la fermeture d'une classe, ce qui n'a pas été le cas pour St Frion !

La DASEN indique que les élus de Magnat et St Frion sont ceux qu'elle connaît le mieux du département. Elle ajoute qu'elle ne veut pas refaire l'histoire du CTSD du mois d'avril.... Elle se réjouit de la création de ce RPI.

Avis favorable à l'unanimité (UNSA et FSU)

*** Rythmes scolaires**

- Modifications des horaires pour l'année scolaire 2015-2016

La FSU fait remarquer qu'il est regrettable que certaines communes ou écoles voient leurs horaires modifiés chaque année. Cela ne facilite pas le travail des enseignants qui tous les ans doivent s'adapter à de nouvelles contraintes. L'IA indique qu'elle souhaite une stabilisation des horaires et qu'elle portera attention à ce que l'ensemble de la communauté éducative soit d'accord.

- Liste des écoles en expérimentation

Les nouvelles écoles qui entrent dans l'expérimentation en 2015 : Royère de Vassivière, St Junien La Brègère, Chéniers, Fresselines.

Toutes ces communes ont un PEDT.

La FSU souligne que si plusieurs communes entrent dans cette expérimentation c'est bien que la réforme est inadaptée dans de nombreux cas à notre département rural. Elle regrette également le refus de l'expérimentation de l'année dernière pour Saint Junien La Brègère ce qui leur a fait perdre une année et demande combien de communes ont eu un refus. L'IA répond qu'aucun refus n'a été prononcé tant que les horaires rentraient dans le cadre du décret (notamment la durée de la pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1h30).

- Avenant au règlement type départemental : les horaires de toutes les écoles sont intégrés.

- Point au 7 juillet 2015 sur les PEDT

La DASEN liste les communes ayant présenté un PEDT au 7 juillet 2015 : 102 conventions ont été signés (8 en 2013/2014 et 94 en 2014/2015). L'IA se félicite de ce fort pourcentage de PEDT qui « place la Creuse dans le top ten des départements ». La FSU lui demande ce qui pourrait conduire à un tel engouement. L'IA reconnaît que l'attribution d'une subvention étant tributaire de l'écriture d'un PEDT, la motivation des maires est principalement financière. La FSU en est consciente mais aurait espéré que ce soit l'intérêt des enfants qui soit au centre des préoccupations.

A une question de la FSU, M. Chazal répond que les délais pour déposer les PEDT ont été respectés par les collectivités et indique qu'un groupe d'écriture a été mis en place pour aider à rédiger les PEDT. En revanche l'évaluation et le contrôle des PEDT relèvent de la DDCSPP, s'il souhaite le faire.

Vote pour la validation de ces modifications : Abstentions 10 (UNSA et FSU).

La FSU s'est abstenue car ces modifications sont déjà effectives depuis la rentrée.

3- Carte scolaire : ajustements de rentrée

La FSU 23 est intervenue sur les situations suivantes :

- La Courtine maternelle : les effectifs de la maternelle sont de 36, ils seront 38 à la rentrée de janvier 2016 pour une seule classe ! L'IEN d'Aubusson a compté 35 présents.

- Champagnat : 85 pour 3 classes dans une école primaire. A la rentrée il y avait un moyen supplémentaire pour prendre en charge la classe de CE1/CE2. Comptage identique de l'IEN.
- Felletin élémentaire : 91 pour 4 classes + 8 élèves en CLIS. L'IEN précise que cette situation ne l'a pas interpellé et n'a donc pas effectué de comptage car la moyenne par classe est inférieure à 25. La FSU a ajouté que si on comptabilisait les 8 élèves de CLIS on en était très proche. L'IEN indique qu'il sera vigilant sur la situation de cette école.
- Felletin maternelle : 43 élèves pour 2 classes.
- Ajain : 116 pour 5 classes dans une école primaire. L'IEN indique 114 élèves + 1 TPS arrivant en janvier.
- Bonnat maternelle : 59 pour 2 classes. L'IEN a constaté aussi 59 élèves présents et 1 absent soit 2 classes de 30. Une BM était présente à l'école à la rentrée.
- Naillat : 70 pour 3 classes (dont 1 classe maternelle à 28 !). L'IEN s'est rendu sur place et a constaté 68 élèves pour 3 classes.
- RPI Néoux/ Moutier Rozeille/ St Avit : une fuite d'élèves a eu lieu suite à la fermeture d'une classe l'année dernière, l'administration a refusé un changement d'horaire indispensable pour offrir des activités périscolaires autre que de la garderie aux enfants et des parents ont alors choisi d'inscrire leurs enfants ailleurs... *Voilà ce qui se passe quand on prépare une carte scolaire à court terme avec une calculatrice !*
- Marsac : 83 pour 3 classes (79 actuellement mais familles à venir, notamment à Arrènes). L'IEN a compté 67 élèves à la rentrée + 6 TPS à venir.
- Gentioux : 31 élèves de la PS au CM2 pour 1 classe, 32 en janvier.

De plus, l'IA-DASEN avait annoncé lors du dernier Comité technique que des comptages auraient lieu à la rentrée, sans savoir si c'était pour des ouvertures ou des fermetures : RPI La Nouaille/ St Yrieix, St Junien la Bregère, RPI Jouillat / Glénic, Faux la Montagne, Royère, Gentioux.

Seules les communes de Faux-la Montagne (44 élèves pour 2 classes) et de Gentioux (31 élèves en classe unique) ont fait l'objet d'un comptage. Pour les autres, l'IA avoue ne plus se souvenir de la raison et n'a donc pas sollicité les IEN.

Les ajustements de rentrée proposés par l'IA sont les suivants :

Utilisation des moyens déjà existants :

- le BM de l'école de Champagnat est affecté à l'ouverture provisoire de la 4^{ème} classe. Une aide sera également apportée pour la direction d'école a affirmé l'IA.
- Ajain : un TRS à 50% pour aider à la prise en charge des élèves.
- Maternelle de Bonnat : le BM de l'école est affecté à l'ouverture provisoire de la 3^{ème} classe.

Utilisation des 5 emplois restitués suite au protocole d'accord signé entre le Président de l'AMAC, le Préfet, le Recteur et l'IA :

- Ecole Jean Macé : 1 BM formation continue.
- Parsac : 1 BM congé
- Ecole maternelle La Courtine : 1 BM pour aider les écoles maternelle et élémentaire de La Courtine.
- Gentioux : 1 BM pour aider les écoles de Gentioux et Faux-la-Montagne.
- Grand-Bourg : 1 BM pour aider les écoles de Grand Bourg et de Marsac.
-

La FSU lui demande si ce sont bien des créations de postes. L'IA ne le confirme pas mais indique au contraire que ces postes sont créés à titre provisoire.

Pour la FSU, s'il est logique que les personnels soient nommés sur ces postes à titre provisoire en CAPD, en CTSD, ces postes doivent être créés à titre définitif. L'IA refuse de considérer ces postes comme

les autres et ne valide pas leur création à titre définitif car elle considère que ce n'est pas le rôle du CTSD de rentrée. Pourtant, en 2012, 5 postes créés à la rentrée par le Ministère avait été convertis en postes définitifs par l'IA de l'époque.

Malgré nos demandes répétées aucun poste classe n'est créé : c'est la première fois dans le département ! Les dispositions proposées ne permettent pas de couvrir les besoins des écoles : classe maternelle à 28 sur 4 niveaux, classe unique à 32, etc... L'IA reconnaît ces besoins mais refuse d'y apporter une réponse par manque de moyens et volonté de ne pas amputer la brigade de remplacement.

La FSU a considéré qu'elle perdait son rôle de contrôle des opérations de carte scolaire que lui ont délégué les personnels et a refusé de voter.

Vote : refus de vote (8 FSU) ; Abstention (2 UNSA)

Les représentants de la FSU 23 : Julien COLOMBEAU, Stéphanie DURAND, Trémur DUVAL, Alain FAVIERE, Sandrine GORGEON, Stéphane PICOUT, Christophe RUBY, Fanny TISSANDIER

